

RÉSOLUTION CA-16-07

Concernant la consultation *Vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec*, la mise à jour du *Plan directeur du réseau cyclable* et les projets prioritaires pour le Vieux-Québec.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a publié le 8 décembre 2015 le document présentant sa Vision des déplacements à vélo ainsi que ses projets prioritaires pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap Blanc-Colline Parlementaire souscrit aux orientations générales de la vision, notamment :

- Favoriser le déplacement utilitaire lié aux activités journalières de la population (travail, études, loisirs, etc.), et ce, particulièrement dans un rayon de 5 km autour des pôles majeurs de déplacement, 64 % des déplacements à Québec étant faits à l'intérieur d'un rayon de 5 km.
 - Le quartier comprend la Colline Parlementaire qui est une des destinations les plus importantes dans la ville de Québec. En outre, le quartier est contigu au quartier St-Roch qui est également un pôle important d'emploi et de savoir. Tout le quartier est donc à l'intérieur de la zone de 5 km qui devrait être visé en priorité par le développement d'un réseau utilitaire.
- Développement du réseau touristique.
 - Le Vieux-Québec et tout le secteur du Vieux-Port, du bassin Louise et des liens qu'ils constituent vers la promenade Champlain ont une importante vocation touristique. Le développement de certains circuits vélo est de nature à permettre à l'importante clientèle touristique de mieux découvrir le quartier.
- Impact économique.
 - Avec des axes commerciaux importants comme la rue St-Jean, la rue St-Paul, la Grande Allée et le Petit Champlain, le quartier est particulièrement interpellé par la remarque dans la vision selon laquelle l'augmentation de la pratique du vélo utilitaire stimule l'économie locale et les ventes dans les commerces de proximité.

- Ville durable.
 - Le Conseil de quartier est sensible aux nombreux aspects positifs associés à une augmentation de l'utilisation utilitaire du vélo incluant : la diminution d'émission de gaz à effet de serre, la réduction de la pollution, l'impact positif des déplacements actifs sur la santé, la réduction de la circulation automobile, en particulier solo sur de courtes distances et la réduction des coûts associés aux déplacements automobiles par les ménages.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de quartier est donc fortement préoccupé par le fait qu'aucun des 68 projets prioritaires mis de l'avant dans la *Vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec* ne vise le quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de quartier considère néanmoins que certains projets mériteraient d'être non seulement considérés, mais aussi priorisés dans le cadre de la *Vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec* et de la mise à jour du *Plan directeur du réseau cyclable*;

SUR PROPOSITION DE M. DOMINIC CLICHE D'ÊTRE APPUYÉ PAR M. LAURENT GÉNÉREUX IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire porte à l'attention de la Ville de Québec les projets suivants, qu'il juge prioritaires :

- Tronçon 1 : Le développement d'un lien entre le site actuel du marché du Vieux-Port et le centre du Quartier St-Roch incluant la rue commerciale St-Joseph et les nombreux bureaux d'employeurs et institutions académiques du quartier ainsi que la bibliothèque Gabrielle Roy.
- Tronçon 2 : Aménager un lien sur le boulevard Jean Lesage qui permettrait de relier efficacement la piste cyclable existante sur le pont Samson au haut de la côte du palais.
- Tronçon 3 : Créer un circuit panoramique passant par la rue des Remparts qui permettrait également un trajet vélo avec une pente raisonnable à partir du haut de la côte du Palais (ou côte Dinan) vers les destinations de la partie haute de la ville fortifiée.

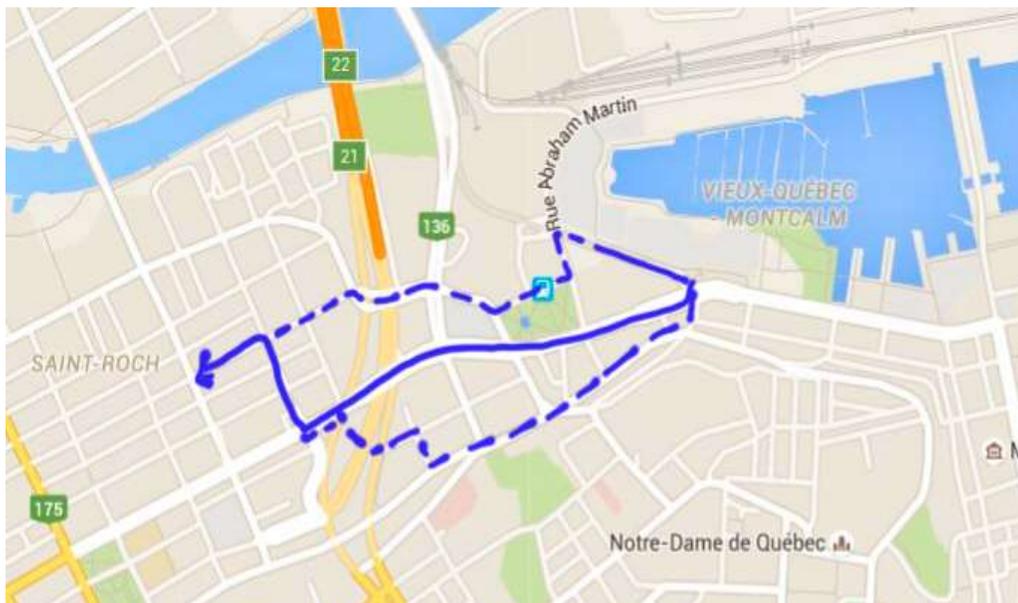
- Tronçon 4 : Considérer l'ajout d'une boucle de circulation vélo à la haute ville qui permettrait d'accéder aux zones commerciales de la rue St-Jean ainsi qu'aux destinations de la ville fortifiée. Ce réseau devrait forcément inclure un tronçon dans le secteur St-Jean-Baptiste et Grande Allée, ceci deviendrait le prolongement du « vélo-boulevard » empruntant la rue Père-Marquette.
- Tronçon 5 : Aménager une bande cyclable à contresens sur la partie est de la rue St-Paul entre l'intersection de la côte Dinan et l'intersection de Sault-au-Matelot. Puis aménager une voie désignée sur la côte Dinan incluant un réaménagement de l'intersection Côte du Palais, Côte Dinan qui est actuellement un environnement peu adapté au transport actif (vélo ou marche).
- Mobilier urbain : Prévoir des stationnements vélo au bas des pentes, telles que la côte Dinan, la côte du Palais/côte de la Potasse, côte du Colonel d'Embourgès (qui même à l'escalier en réparation), côte de la Montagne/Funiculaire du Vieux-Québec et considérer l'intégration de gouttières à vélo dans le développement ou la réfection d'escaliers.
- Signalisation : Considérer l'amélioration de la signalisation d'intersections problématiques, notamment celle où se croisent la Côte du Palais, la rue des Remparts et la Côte Dinan pour faciliter la cohabitation actuellement très difficile entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons.
- Projet d'aménagement de la Place des Canotiers et réaménagement du terminal portuaire : Assurer une voie de circulation cycliste isolée des autres usages (circulation piétonne, accès aux embarcations, circulation automobile) dans le réaménagement de la Place des Canotiers et du terminal portuaire.

L'annexe 1 à la page suivante présente des pistes de réflexion de la Table de concertation vélo des conseils de quartier à l'égard des trajets suggérés ci-haut.

Annexe 1 – Détails sur les projets prioritaires Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire.

Les observations ou suggestions sur la pertinence des différents trajets proposés par le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire sont présentées ci-dessous :

Tronçon 1 : Lien entre le marché du Vieux-Port et le quartier St-Roch



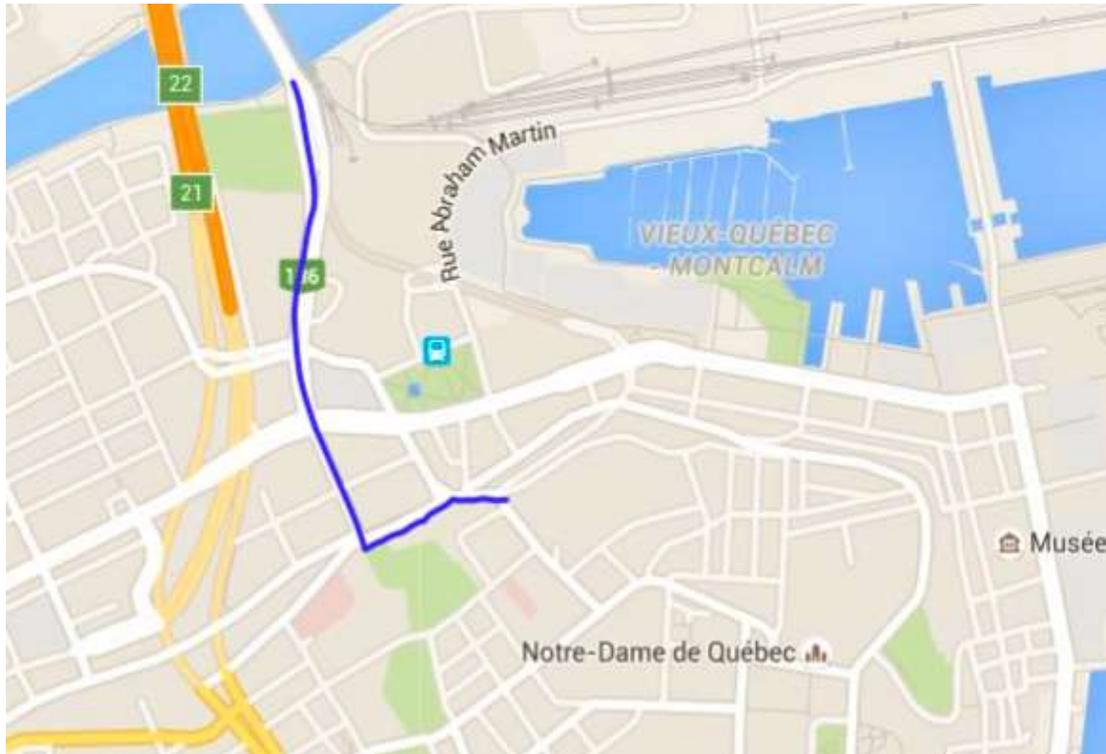
Un lien cyclable entre la piste passant devant le site actuel du marché du Vieux-Port et le centre du Quartier St-Roch serait essentiel pour permettre aux usagers d’avoir accès à une piste utilitaire entre ces zones très denses en termes d’habitation, d’emplois et d’institutions. Ce lien permettrait de créer un trajet direct depuis le boulevard Champlain et la traverse Québec-Lévis vers St-Roch et, de là, vers St-Sauveur et Limoilou.

Il n’existe que 3 options pour ce lien direct :

- La rue St-Paul (devenant Charest vers l’ouest), qui constitue l’option la plus directe;
- La rue de la Gare du Palais, qui serait plus complexe à aménager;
- La rue St-Vallier Ouest, qui impliquerait une voie à contresens de la circulation vers l’ouest.

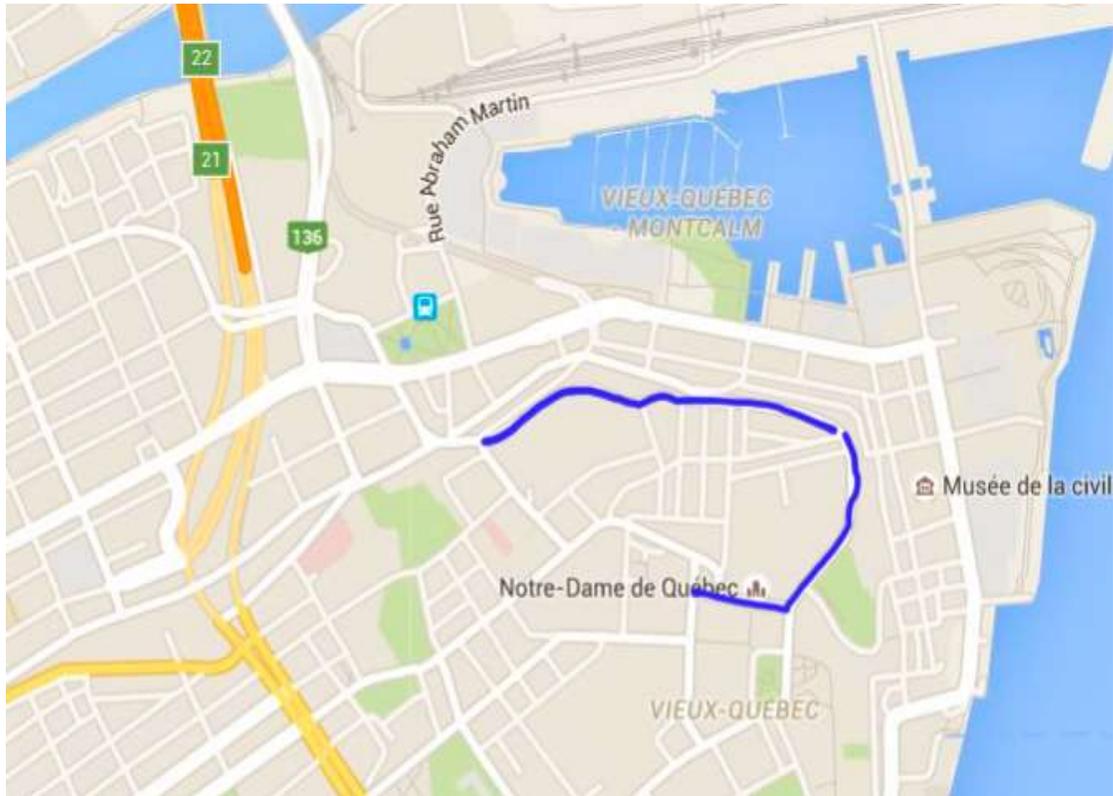
La Table de concertation vélo émet l’observation que les trois trajets sont possibles (et déjà utilisés par les cyclistes), mais chacun demande certains aménagements. Le trajet le plus direct est montré sur l’image et les alternatives en pointillés.

Tronçon 2 : Du pont Samson à la côte du Palais



Ce trajet permettrait aux usagers de transiter vers le nord, vers le quartier Limoilou, ou vers le nord-est, vers le quartier Maizeret. Ce tronçon donnerait un accès plus facile à la Gare du Palais, l'édifice de la SAAQ et le centre d'achat sous l'autoroute Dufferin-Montmorency. Cet aménagement cyclable devrait se poursuivre sur la rue Vallière pour relier, via la rue St-Vallier Est, la côte du Palais et/ou la côte de la Potasse permettant d'accéder à la haute ville (en stationnant au besoin son vélo en basse ville pour poursuivre le reste du trajet à pied). Il pourrait fournir un lien au tronçon 3 décrit ci-dessous et rejoindrait le haut de la côte Dinan qui constitue une des extrémités du trajet 5 également décrit ci-dessous.

Tronçon 3 : La rue des Remparts



Ce tronçon permettrait aux usagers ayant monté la côte du Palais ou la côte Dinan à vélo ou à pied, d'accéder à la partie haute de la vieille ville fortifiée tout en offrant deux avantages : (1) un trajet avec moins de circulation automobile que les autres rues de ce secteur et (2) une pente raisonnable. La montée devrait être aménagée en bande cyclable à contresens de la circulation automobile.

La partie fortifiée de la ville a de nombreuses destinations de travail, d'études ou de loisir incluant l'Hôtel de Ville, l'hôpital de l'Hôtel-Dieu-de-Québec, l'édifice Price, l'édifice du ministère des Finances, le Château Frontenac, l'hôtel Le Clarendon, le Collège François de Laval, l'édifice Jean Baptiste de la Salle, l'édifice Louis St-Laurent (Poste Canada), le Musée de l'Amérique Française ainsi que l'école d'architecture de l'Université Laval. Un tel aménagement cyclable permettrait donc un accès plus facile à ses destinations à partir de la basse ville via les côtes du Palais ou côte Dinan.

Un tel trajet pourrait aussi devenir une attraction touristique pour la clientèle cycliste visitant la ville tout en contribuant à l'apaisement de la circulation sur cette rue où actuellement la circulation est souvent trop rapide. Considérer une limite de vitesse de 30 km/h pour les véhicules.

Tronçon 4 : Boucle de la rue St-Jean et retour par la Grande-Allée

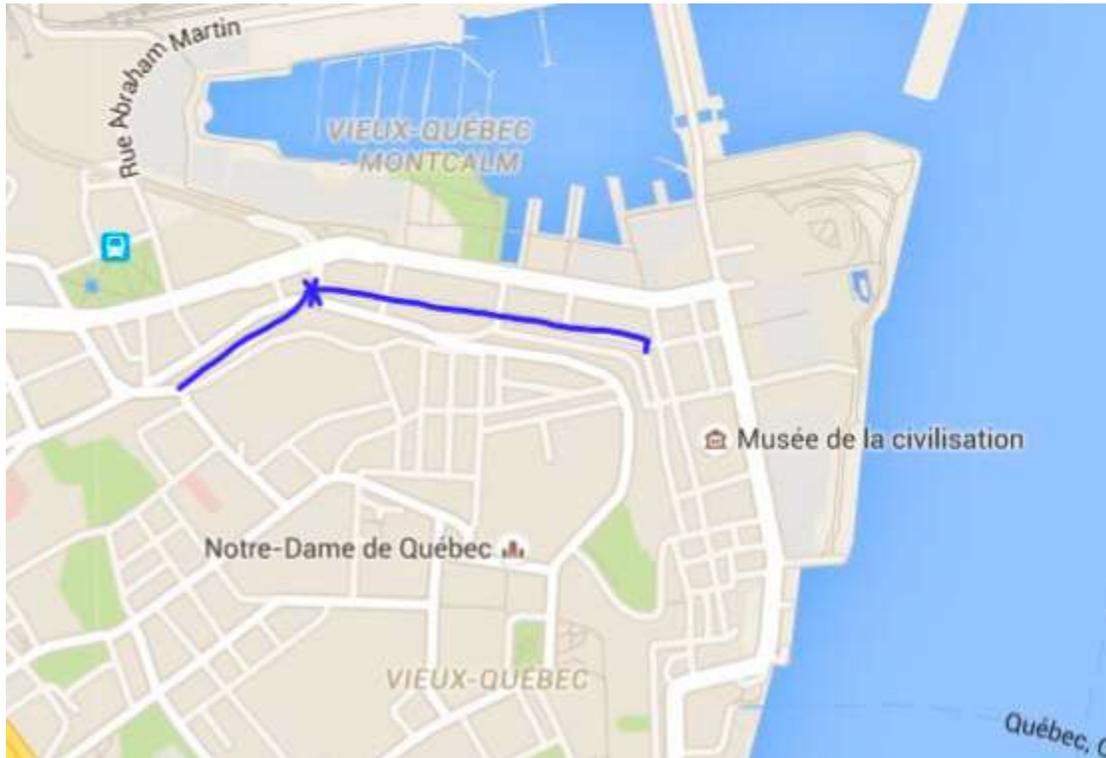


Ce tronçon vise à offrir un circuit balisé entre la rue St-Jean à partir du quartier St-Jean-Baptiste et la Grande Allée et d'offrir un lien vers la ville intramuros pour les usagers du vélo boulevard Père-Marquette.

Ceci permettrait d'accéder aux mêmes destinations mentionnées dans le tronçon 3 ainsi qu'à tous les commerces des rues avoisinantes. Considérer une vitesse limite de 30 km/h pour les véhicules motorisés sur ce trajet.

Ce circuit pourrait rejoindre celui déjà existant sur St-Amable près de l'édifice Marie-Guyard (Édifice G).

Tronçon 5 : Bande cyclable à contresens sur la partie est de la rue St-Paul et chaussée désignée sur la côte Dinan



L'aménagement d'une bande cyclable à contresens sur le tronçon de la rue St-Paul entre la rue Sault-au-Matelot et la côte Dinan offrirait les avantages suivants :

- Améliorer l'accès aux commerces de la rue St-Paul par les vélos (circulation plus fluide et meilleure perméabilité au vélo de cette importante rue commerciale).
- Offrir une alternative sécuritaire pour les vélos ayant circulé sur Sault-Au-Matelot en direction nord et qui présentement n'ont aucune option sécuritaire (ou légale) pour rejoindre une piste cyclable ou une rue peu achalandée.
- Offrir une option plus courte et plus sécuritaire pour les vélos circulant pour le moment par la piste cyclable du Vieux-Port (très achalandée et problématique en été) et ceux circulant directement sur la rue Dalhousie pour éviter la zone du Vieux-Port qui allonge leur trajet.
- Favoriser un apaisement de la circulation automobile qui est souvent trop rapide sur ce segment de la rue St-Paul. Plusieurs études constatent que les contresens cyclables ont un effet bénéfique sur la réduction de la vitesse de circulation des automobiles, notamment les 1600 contresens cyclables implantés à Paris.

La présence de vélos à contresens est fréquente sur cette rue, car elle constitue une voie naturelle de circulation dans cette zone fortement commerciale.

Extrait du procès-verbal du Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire du 11 janvier 2016